Union départementale des syndicats du Cher

Section syndicale de l'Institut International de Musique Électroacoustique de Bourges

8, place Malus 18000 BOURGES

Tel : 02 48 21 24 79 Courriel : cgt.ud.cher@wanadoo.fr

Motion

A l'intention de :

- Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication
- Monsieur le Préfet de la Région Centre,
- Monsieur le Directeur Régional des affaires culturelles,
- Monsieur le Président du Conseil Régional Centre,
- Monsieur le Président du Conseil Général du Cher,
- Monsieur Mathieu BOURRETTE, Sous-préfet du Cher, chargé du dossier par le DRAC
- Monsieur Yann GALUT, Vice-président de la commission Culture du Conseil Général du Cher,
- Monsieur Jean-Michel GUERINEAU, Vice-président du conseil régional et Conseiller général
- Monsieur Jean-Claude SANDRIER, député du Cher
- Monsieur Yves FROMION, Député du Cher
- Monsieur Louis COSYNS, Député du Cher,
- Monsieur François PILLET, Sénateur du Cher,
- Monsieur Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher.

UN ETRANGLEMENT DES INSTITUTIONS CULTURELLES DANS NOTRE PAYS

Attaque directe et règlement politique de l'appareil d'Etat (ministère, DRAC, préfecture)

Nous rappelons que l'Institut International de Musique Électroacoustique de Bourges a été créé en 1970 sous l'appellation GMEB jusqu'en 1994, par les compositeurs Françoise BARRIERE et Christian CLOZIER.

Il est reconnu **"Centre National de Création Musicale"** depuis 1997.
L'association est régie par la Loi 1901 et reçoit ses subventions du Ministère de la Culture, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la SACEM, du Conseil Régional du Centre, du Conseil Général du Cher. Elle est logée par la Ville de Bourges.

Avec l'ensemble de ses activités situées à un niveau international, Création, Recherche, Diffusion, Formation/Enseignement, Éditions bibliographiques et phonographiques, Archivage/Etude et Pérennité des musiques électroacoustiques, l'Institut de Bourges est aujourd'hui l'un des principaux Centres de Création Musicale et sa notoriété est largement reconnue internationalement.

Pourquoi le Ministère de la Culture veut-il sacrifier cet institut qui contribue au développement de la création artistique et à la diversité culturelle, et générer du même coup le licenciement de 8 salariés ?

Nous rappelons qu'après un premier désengagement suivi d'un second en 2009 portant sur 32% de sa subvention, la délégation du Ministère en région (DRAC), sans accord avec les autres partenaires institutionnels, a exprimé en troisième étape sa détermination de fermer l'IMEB. Nous demandons la compensation de cette diminution effectuée en 2009 sur le budget 2010.

Pour la CGT il n'est pas question de laisser faire. Notre organisation syndicale est déterminée à poursuivre l'action jusqu'à ce que le Ministère de la Culture assume son rôle qui est de travailler au développement culturel en France et par conséquent assurer à l'IMEB les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de son projet. Elle affirme son soutien au Bureau et à la Direction dans le combat qu'ils mènent contre ce qui se révèle clairement être digne d'une lettre de cachet.

Nous demandons également à Messieurs les Présidents du Conseil Régional, du Conseil général et tous les élus de ces instances mandatés pour intervenir sur ce dossier, Messieurs les Députés et Sénateurs d'intervenir vigoureusement pour empêcher le bradage de ce patrimoine culturel qu'est l'IMEB, Centre National de création musicale, le seul dans le cadre de l'aménagement du territoire, en Région Centre et dans l'Ouest de la France.

Nous demandons que les subventions servent à la poursuite des activités de l'IMEB et non pas à la liquidation de cette institution.

La CGT appelle tous les salariés de l'IMEB, les actifs, retraités, demandeurs d'emploi, acteurs culturels à s'organiser dans l'union la plus large pour s'opposer à cette décision inacceptable et affirmer leur volonté de voir l'IMEB poursuivre ses activités.

Bourges, le 5 janvier 2010

Pour l'Union départementale CGT du Cher

Jean-Pierre PLANSON

Secrétaire général

Pour la Section syndicale CGT de l'IMEB

Nathalie DELAUME

PS : Cette motion sera également communiquée à la presse.